

CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES - réf : 2012-31

Le Maire expose que le Centre de Gestion a communiqué à la commune les résultats de sa consultation concernant le renouvellement de son contrat groupe.

Le conseil, après en avoir délibéré,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux

Décide

Article 1 :

D'accepter la proposition du Centre de Gestion

Assureur : GRAS SAVOYE / AXA

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1er janvier 2012

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois

Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL	Taux
Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire	6.18 %

Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et des agents non-titulaires de droit public	
Tous les risques avec une franchise de 10 jours en maladie ordinaire	1.35 %

Article 2 :

Le conseil municipal autorise le Maire ou son représentant à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent

Article 3 :

Le Maire a délégué pour résilier (si besoin) le contrat d'assurance statutaire en cours

CONTRAT D'ENTRETIEN DES CLOCHES - réf : 2012-32

Le Maire expose le contrat d'entretien des cloches

Le conseil municipal, décide

- d'accepter le contrat d'entretien des cloches proposé par la SARL Jean-Marie FROTEY 70100 ARC LES GRAY pour un montant de 68 € HT et son annexe pour un montant de 40 € HT

- d'autoriser le Maire à signer les contrats et tout document y afférent

ADHESION DE LA COMMUNE DE BONNECOURT AU SIGF DU VAL DE MEUSE - réf : 2012-33

Le Maire donne lecture de la demande de la commune de Bonsecourt adhésion au SIGF du Val de Meuse

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- accepte l'adhésion de la commune de Bonsecourt au Syndicat Intercommunal de Gestion Forestière du Val de Meuse à compter du 1er janvier 2013

- autorise le Maire à signer toutes pièces se rapportant au présent dossier

- précise que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication devant le tribunal administratif

MODIFICATION DES STATUTS DU SIGF DU VAL DE MEUSE - réf : 2012-34

Le Maire donne lecture du courrier et des articles modifiés des statuts du SIGF du Val de Meuse

Suite au retour à l'autonomie de la commune de Saulxures

Vu les articles L5211-20 et L5211-20-1 du CGCT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- accepte la modification des articles 5, 6 et 7 des statuts du Syndicat Intercommunal de Gestion Forestière du Val de Meuse

- autorise le Maire à signer toutes pièces se rapportant au présent dossier

- précise que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication devant le tribunal administratif

TARIF DES AFFOUAGES - réf : 2012-35

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe le tarif des affouages à 5 € le stère

A la majorité (pour : 10 contre : 1 abstentions : 0)

REMBOURSEMENT D'UNE FACTURE - réf : 2012-36

M. DUPUY Jean-Pierre ne participe pas au vote

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de rembourser la facture de MINIT FRANCE 52000 CHAUMONT d'un montant de 48.45 € TTC relative à la confection de duplicata de 6 clés à M. DUPUY Jean-Pierre qui a avancé cette somme.

TRAVAUX DE VOIRIE : TROTTOIRS - réf : 2012-37

Le Maire explique que des travaux de réfection de voirie vont être effectués par le conseil Général en juillet et une dizaine de mètres de trottoirs doit être changé.

Le conseil demande au Maire de faire établir des devis pour la réfection partielle des trottoirs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- de déléguer à la commission voirie le choix de l'entreprise pour effectuer ces travaux.
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget
- d'autoriser le Maire à signer tout document y afférent

Questions diverses :

TOURS DE GARDE

08h00 - 10h00 : DUPUY Jean-François
THOMAS Jacques
CHANNAUX Rose-Marie

10h00 - 12h00 : MARIET Sylvain
BRUNOT Hervé
BAUDHOIN Olivier

12h00 - 14h00 : SMANIOTTO Annie
DEMARIA Yvette
DUPUY Sylvie

14h00 - 16h00 : SCHERTENLEIB David
GAUDRY Corinne
CHANNAUX Michel

16h00 - 18h00 : HABEMONT Claude
CREVISY Jérémy
DUPUY Jean-Pierre

ECLAIRAGE PUBLIC

Le conseil municipal décide de réduire l'éclairage public afin de faire des économies d'énergie . Les lampes de rues seront éteintes à 23H30 et ne seront pas allumées le matin à compter du 1er mai 2012 jusqu'en septembre.

JOURNEE DE NETTOYAGE ET DE FLEURISSEMENT DU VILLAGE

Une journée de nettoyage et de fleurissement du village se organisée le Samedi 12 mai 2012.
S'adresser auprès de Mme CHANNAUX Rose-Marie et de M. DUPUY Jean-Pierre

SITE INTERNET

M. MILLE Joël propose de créer un site internet pour la commune de Saulxures gracieusement.
Le conseil municipal donne un accord de principe et demande qu'il vienne exposer devant l'assemblée son projet